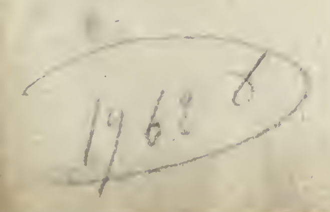
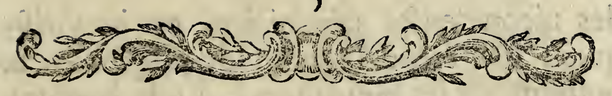
CE QUE JE PENSE
ET
CE QUE J'AI DIT.

Par M. De W*ORMESELLE.*



AVERTISSEMENT.

J'AVOIS résolu de ne pas manifester mes sentimens ; mais voyant qu'on les inculpoit, qu'on me peignoit sous des couleurs désavantageuses, j'ai cru devoir les publier. Quoiqu'on puisse dire à cet égard, je ne suis guidé que par ma conscience, & non par aucun intérêt sordide & particulier. Chacun en fait autant, sans doute, & nous voilà de niveau pour la pureté d'intention. Mais le Patriotisme étant le phare lumineux qui dirige ma route & celle des personnes qui pensent différemment de moi, il est impossible de concevoir comment nous pouvons être si opposés ; & j'écris, non pour me justifier, mais pour bien faire connoître, & la pureté de mes intentions, & les motifs qui me déterminent.



CE QUE JE PENSE *ET* CE QUE J'AI DIT.

Par M. De Wormeselle.

L'HOMME est destiné à vivre en société ; les causes physiques & morales l'y nécessitent. La multiplication des individus a formé plusieurs associations, à l'avantage desquelles chacun doit coucourir de tout son pouvoir. Ne pas le faire, c'est une trahison ou une folie.

On nomme Citoyen tout membre d'une société formant une Nation.

Tout homme en naissant est donc primitivement Citoyen. C'est un caractere imprimé par la nature, & le plus sacré de ses titres.

Les besoins de la Nation, les événemens fâcheux, la nécessité de la défendre, engagent des Citoyens à prodiguer leur fortune ou leur vie pour la cause commune ; la Patrie, (*) reconnoissante, leur décerne

(*) J'entends par Patrie, en France, la Nation gouvernée par le Roi.

des récompenſes pécuniaires ou honorifiques ; elle étend ſa gratitude juſques ſur la poſtérité de ſes bienfaiteurs. Voilà l'origine de la Nobleſſe.

Mais cette faveur accordée d'avance à une race future, eſt une loi bien rigoureuſe & bien chere qu'on lui impoſe. Un Noble doit ſe dire ſans ceſſe ; je ſuis né d'abord Citoyen ; les vertus de mes ancêtres m'ont fait Gentilhomme, je dois donc être eſſentiellement vertueux : or la vertu n'eſt autre que la bienfaiſance univerſelle, je ſuis donc obligé à un dévouement particulier pour le plus grand bonheur de la Patrie. Ce n'eſt point à moi de connoître des intérêts perſonnels ; il ne peut exiſter pour moi d'autre intérêt que celui qui opére la plus grande maſſe de bien. Tous mes Concitoyens y concourent ; mais je dois le faire avec une énergie à laquelle ils ne ſont pas tenus. C'eſt quand ma Patrie eſt en danger, c'eſt dans les circonſtances déſaſtreuſes, que j'acquitte ma dette par mes ſacrifices. Je dois lui prodiguer les honneurs qu'elle m'accorda, mes biens & ma vie. C'eſt dans mon Patriotiſme qu'eſt la récompenſe de mon dépouillement. Peux-je redouter un abandon ? Peut-elle abuſer de mon zele ? Nous ſommes Français... & nous pouvons douter de la généroſité de notre mere !... O honte !

Suppoſons un inſtant que la volonté générale fût d'anihiler les prérogatives dont je jouis, (elle ſeroit injuſte, parce que c'eſt une propriété ;) je devrois néanmoins me ſoumettre, & je ſerois bien sûr que la raiſon & la réflexion me feroient amplement indemniſer du tort paſſager qu'on m'auroit fait.

Quand je parle des privileges attachés à mon état, il ne peut en exiſter que d'honorifiques. Tous ceux qui me diſpenſent de contribuer à la cauſe commune, étant préjudiciables à la ſociété, ſont des uſurpations, & doivent être détruits. Quand aux autres, il faut les maintenir religieuſement, afin que tout Citoyen ait ſans ceſſe préſent le prix attaché à l'accompliſſement de ſes devoirs & à ſes ſacrifices pour la Patrie.

Je connois tout ce qu'on peut dire en ce moment pour le maintien de nos pouvoirs & de nos prérogatives. Ainſi qu'Atlas, on veut que peu d'individus portent la Nation entiere. On peut bien prétendre que les anciens uſages ſont devenus conſtitutionels par leur preſcription ; mais on ne preſcrit jamais contre le droit naturel. On peut l'avoir foulé pendant dix ſiecles ; l'inſtant de s'en reſſaiſir revient, on doit le faire : c'eſt de toute juſtice. Et, non-ſeulement, je dois l'approuver ; je dis plus, je dois y contri-

buer de toutes mes forces, en conſervant ce qui m'eſt légitimement acquis.

Cette preſcription eſt ſi abſurde, que je ne peux exprimer ma ſurpriſe de l'entendre alléguer : parce qu'un homme eſt fait eſclave, renonce-t-il à ſa liberté ? Peut-il y renoncer pour ſa poſtérité ? Et celui qui l'a uſurpée eſt-il reçu à faire valoir ſa poſſeſſion ? Mais vous qui revendiquez ce titre, pourquoi refuſez-vous au Prince le droit de vous impoſer ſans votre aveu ? La preſcription eſt pour lui ; car depuis près de deux ſiecles, la Nation paye ſans murmurer.

Je ne répete pas ces grands mots de *conſtitution*, *uſages ſacrés*, j'en connois le prix abuſif : voici des faits. Cette conſtitution, ces uſages, ont été le fruit de la force contre la foibleſſe ; l'une uſurpe, l'autre ſouffre & gémit, juſqu'à la révolution fortunée, qui abolit ſa dégradation.

Tous ces édifices que l'ambition éleva, ſeront détruits par les ſiecles & la raiſon ; ceux de l'éternelle juſtice, reprendront leur empire.

Le Tiers-Etat (*) veut que les charges publiques ſoient égales, cela eſt juſte ; mais

(*) On ne préſume pas, ſans doute, qu'en fait d'adminiſtration, je prétende y comprendre la populace ; le Tiers-Etat, alors, ne peut être compoſé que de perſonnes ayant une éducation honnête, d'un état & d'une profeſſion libre.

à l'aſſemblée de la Nation, les Etats-Généraux devront pourvoir à l'exiſtence honorable des Nobles, que les préjugés, plus puiſſants que les loix, privent d'embraſſer des profeſſions, qui pourroient les conduire à la fortune. Sans cette précaution, les deſcendans des généreux Patriotes, livrés au dédain qui accompagne la pauvreté, ſeroient avilis, & un ſujet de honte pour la Nation ingrate.

En tout temps, en toute ſituation, l'intérêt du Tiers-Etat eſt de maintenir la Nobleſſe dans toute ſon intégrité, de lui accorder toutes les faveurs compatibles avec le bien général. C'eſt ce qu'a ſi bien ſenti, ſi noblement exprimé le génie tutélaire, qu'une main divine plaça dans le miniſtere, pour le rétabliſſement de notre Nation, qui ſaura mieux encore l'apprécier un jour.

Après avoir traité ces objets généraux, qu'il me ſoit permis de dire ma façon de penſer ſur notre poſition actuelle dans cette Province.

Oh! que ne ſuis-je Dauphinais! Ils n'ont tous qu'une ame, qu'un but. Ils font éclore la félicité publique par leur généroſité, leur indiſſoluble union. Ah! qu'il m'eſt doux de me ſentir leur émule! de retrouver dans mon cœur, le feu ſacré,

dont le leur est embrasé ! & nous .... nous dévions de la route, que nous devons suivre.

Chaque Ordre a son intérêt. Son intérêt ! ... mot affreux ! horrible enfant de l'orgueil & de la cupidité, la haine & la discorde t'accompagnent toujours ! O mes concitoyens, bannissons de nos cœurs ce pere de nos malheurs ; que la magnanimité le remplace ! *Nous sommes tous une même famille.* Grande & belle vérité. Eh ! bien, *mes freres*, réunissons-nous, faisons cesser nos funestes divisions, combinons les moyens de notre prospérité mutuelle.

Mais, quels sont les objets qui nous séparent ? Le Tiers veut que les Négocians puissent, sans propriété fonciere, être admis aux Etats. Il est juste qu'une portion de Citoyens aussi utile, aussi nombreuse, ait des représentans ; parce que, obligée de payer des impôts, elle ne peut être cotisée par le propriétaire foncier, ignorant sa position. La masse, seule, des affaires peut servir de boussole pour apprécier la fortune d'un capitaliste ; elle ne peut l'être que par ses coopérateurs.

Sans doute, il y aura des fraudes dans cette répartition ; mais elles sont préférables aux maux innombrables, qui résulteroient d'une connoissance trop approffondie de la

fortune des Négociants. L'intérêt public, l'extenſion du commerce exigent qu'on laiſſe ſubſiſter le voile qui les couvre. Le déchirer, ce ſeroit ralentir, anihiler la moitié des opérations qui ſont la richeſſe de l'Etat. Mais ici, la ſageſſe veut que le cultivateur ſoit préféré; d'abord, parce que celui qui fait produire, eſt d'une utilité plus directe que celui qui échange; enſuite, pour détruire par le nombre, l'impulſion qu'imprimeroit la poſſeſſion du numéraire.

Il eſt inutile de dire quelle eſt mon opinion dans les délibérations; je l'ai miſe au jour, en diſant qu'elle appuyoit ſa baſe ſur la juſtice & la nature.

Mais j'ai dû repréſenter que mille familles de nouveaux ennoblis devoient n'être pas exclus : &, ſi un tel nombre eût exiſté en Dauphiné, on leur eût accordé d'être partie active, en les obligeant à poſſéder, ou un fief de quinze cent liv. de rente fonciere & directe; ou une terre en juſtice qui valût, au moins, quatre-vingt mille livres, en y comprenant des fonds ruraux, & ſans s'aſtreindre à la quotité des rentes; non que je prétende mettre en vigueur, l'abſurde uſage du Languedoc, ni renouveller la moindre trace de l'atroce ſyſtême féodal; mais, uniquement, pour tourner au profit de la ſociété, les richeſſes de ces familles, & les leur conſerver.

J'ai pu obſerver, encore, qu'une politique ſage exige que tout homme, après trois ans de ſéjour, ſoit réputé citoyen; qu'il uſe de tous les privileges qui ſont attachés à ce titre; alors nous fixerons parmi nous, des individus induſtrieux qui vont enrichir la terre où ils prirent naiſſance; ils feroient des français; ils chériroient une patrie où ils trouveroient l'entiere jouiſſance des droits, attachés à notre exiſtence.

C'eſt donc ſur de ſi minces ſujets, que ſont fondés les motifs qui nous ſéparent! Ils ſont ſi peu de choſe, & ils ſubſiſtent!.. Eh! que diroient les nations voiſines, ſi elles connoiſſoient la cauſe de nos diviſions? Ne pourroient-elles pas nous comparer à des enfants, en diſpute pour des hochets? Craignons qu'elles ne prennent une impreſſion déſavantageuſe de notre caractere, & qu'elles ne nous jugent pas dignes des biens incalculables qu'on nous offre, & dont nous ne ſçavons pas profiter.

Que je ferois heureux, ſi cet écrit pouvoit opérer une révolution! s'il m'attiroit les bénédictions de mes compatriotes! Puiſſe-je eſpérer qu'un jour, on lira ſur ma pierre tumulaire, *Ci-gît un Citoyen!* Epitaphe ſublime & chere! Que ne ferois-je pas pour la mériter!